

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2022

Date de convocation et d'affichage : 14 janvier 2022

DL-20220120-005

L'an deux mille vingt-deux et le vingt janvier, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint		X	Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Laurent TRONCHE	X	
Georges THOMAS	X		Alain ROUX		
Annie CHATELARD	X		Patrick GUINET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Corinne SAVIN	X		Patricia DRAI	X	
Jean COMTET	X		Sylvie VIRICEL	X	
Hervé GINET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Isabelle LOUIS COMME	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	Daniel AVEDIGUIAN
Marion MÉLIS	--
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Vanessa GERONUTTI	Tanguy NAZARET
Margaux CHAROUSSET	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	82,75%	29	24	26



AFFAIRES SOCIALES

Présentation du rapport annuel 2020 du délégataire du service « Gestion, Organisation et Animation de l'accueil de loisirs sans hébergement » - Léo Lagrange

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative, accompagnée des représentants de Léo Lagrange Centre-Est, présente à l'Assemblée le rapport de l'année 2020, dressé par cet organisme, délégataire du service public pour la « Gestion, Organisation et Animation de l'accueil de loisirs sans hébergement », en application de l'article R.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de cette présentation.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 20 janvier 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp. The signature is fluid and appears to be 'JP. GAITET'.